



Les aides aux jeunes et aux associations jeunesse

Afin d'accompagner le tissu associatif gardois, le Conseil départemental du Gard finance de nombreux projets. Nous vous invitons à prendre connaissance des dispositifs spécifiques en faveur de la jeunesse.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 04/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Le Conseil départemental peut allouer des aides aux associations de jeunesse dans le cadre de certains projets et subventionner des postes d'animateurs.

La collectivité peut également allouer des aides aux intercommunalités pour la mise en place de coordinations jeunesse.

Projets Jeunes

- Dispositif qui accompagne les jeunes ou les groupes de jeunes dans des projets d'intérêt général

Service civique

- Le Conseil départemental du Gard recrute chaque année des jeunes en service civique pour les accompagner dans leur projet. Une vingtaine de missions est proposée dans les différents services du Conseil départemental.

Pour qui ?

- Jeunes de 16 à 25 ans
- Associations
- Intercommunalités

Comment en bénéficier ?

Toute structure intéressée peut contacter le service jeunesse pour être accompagnée dans le montage de projets.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76